

## PRESENTATION GENERALE CERTIFICAT DE QUALIFICATION HANDISPORT

### **PUBLIC CONCERNE :**

Cette filière est ouverte aux personnes possédant un BEES (dans une activité représentative à la Fédération Française Handisport) ou un diplôme fédéral équivalent (en termes de prérogatives d'encadrement et d'enseignement) délivré par la Fédération délégataire correspondante.

**DUREE ET DATES : Module A (stage théorique):** 3 jours, 21h de formation.

**Module B (stage pratique) :** 20 à 40h (variable selon la discipline choisie).

Toute personne qui s'engage dans la formation a 3ans pour terminer et faire valider son CQH. Une attestation est délivrée à la fin du module A.

### **OBJECTIFS :**

Acquérir les compétences nécessaires à l'animation de séances d'initiation ou de perfectionnement (dans les limites des prérogatives de leur niveau d'encadrement valide) pour des personnes atteintes d'un handicap physique ou visuel.

**Objectifs du module A :** (approche théorique de la connaissance du milieu) acquérir les connaissances relatives aux différentes pathologies, aux différents handicaps, au milieu institutionnel.

**Objectifs du module B** (mise en situation pédagogique) : ce stage n'est accessible qu'aux personnes ayant le module A

-Acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place des situations pédagogiques adaptées aux différents types de handicaps présents.

-Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour adapter le matériel aux différents types de handicaps.

-Acquérir les connaissances relatives aux règlements spécifiques Handisport.

-Acquérir les connaissances nécessaires à la rédaction du rapport de stage.

### **COÛT:**

**Module A :** variable selon le statut professionnel du stagiaire : 400€ si prise en charge financière ; 180 euros si aucune prise en charge.

**Module B :** variable selon la discipline choisie.

### **CONTENU :**

#### **Module A : Approche théorique :**

- Définition du handicap et approche psycho-sociale
- Définition des pathologies et de leurs spécificités : approche médicale et précautions à prendre
- Information relative au milieu Handisport et réglementation

- Echanges avec sportifs : haut niveau et loisir.
- Projet départemental

**Module B : Stage technico-pédagogique :**

- Mise en situation pédagogique dans l'activité sportive choisie
- Spécificité et adaptation du matériel
- Règlement spécifique Handisport

**Modules B proposés suivant les régions :** Activités physiques pour tous ; Athlétisme ; Canoe-Kayak ; Char à voile ; Equitation ; Escalade ; Escrime ; Haltérophilie- Musculation ; Formation interfédérale de Judo Option Judo et personnes handicapées ; Métiers de la forme ; Natation ; Plongée subaquatique ; Randonnée ; Ski Alpin ; Tennis ; Tennis de table ; Tir à l'arc ; Tir sportif ; Voile.

Dans le Var il n'existe pas encore de module B.

**PREROGATIVES :**

Toute personne possédant la qualification Handisport est soumise aux prérogatives relatives à son niveau d'encadrement délivré par la Fédération délégataire ou par l'Etat, dans la discipline d'origine.

**EQUIVALENCE :**

Il est possible d'obtenir par équivalence ce certificat de façon partielle ou totale.

Equivalence du module A :

- Titulaires du Brevet d'Etat Handisport ou personnes justifiant d'une grande expérience auprès du public handicapé
- Personnel médical ou paramédical travaillant en centre de rééducation ou structure spécialisée : médecin, kinésithérapeute, infirmier, ergothérapeute.

Equivalence du module B :

- Candidats justifiant d'une expérience reconnue par la commission technique fédérale de la discipline concernée.